



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le

13 SEP. 2019

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles



19126816

le

N° d'entreprise : 0713 441 235

Dénomination

(en entier) : AJR Advisory Brussels

(en abrégé) :

Forme juridique : Sprl

Adresse complète du siège : Boulevard de Waterloo 82, 4^{ème}, 1000 Bruxelles**Objet de l'acte : Rectification adresse siège social**

Du rapport du gérant unique de 21 mars 2019 apparaît que:

- Le gérant a constaté qu'une erreur s'est glissée dans l'adresse de la société lors de la constitution de la société et souhaite la rectifier. Le siège social n'est pas établi à 1000 Bruxelles, Boulevard de Waterloo 82, 4^{ème} mais à 1000 Bruxelles, Boulevard de Waterloo 92, boîte 4.

- Le gérant confère un pouvoir particulier à la société civile sous forme d'une société privée à responsabilité limitée CROWE SPARK, ayant son siège social à 2610 Wilrijk, Sneeuwbeslaan 14, immatriculée sous le numéro d'entreprise 0466.871.391, représentée par Monsieur Bart Apers et/ou Monsieur Marc Verbeek et/ou Madame Christel Van de Velde, ainsi que ses employés, préposés et mandataires, avec pouvoir de substitution afin de:

- signer toutes les publications aux annexes du Moniteur belge;
- modifier l'inscription de la société auprès la Banque Carrefour des Entreprises;
- modifier l'inscription auprès des Services TVA.

Ces décisions sont prises à l'unanimité.

Crowe Spark, représentée par Christel Van de Velde
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 24/09/2019 -- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).